

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 281-2013
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1294

Déposée le: 19.09.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Fuchs (Bern, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Surveillance de la Station Etoine

Le Conseil-exécutif est chargé de subordonner la Station Etoine de psychiatrie médico-légale à la Direction de la police et des affaires militaires.

Développement

Depuis octobre 2011, après une phase de construction d'une année et demie, 14 personnes vivent dans le bâtiment Etoine, qui relie un nouveau bâtiment à une partie de l'ancienne Clinique de la Waldau. La construction de ce bâtiment, qui a coûté 12 millions de francs, a eu l'approbation de la majorité du Grand Conseil. Depuis, ce service des SPU accueille des détenus et détenues souffrant de maladies psychiques et des personnes potentiellement violentes condamnées à la privation de liberté à des fins d'assistance. Ces personnes dangereuses sont soignées et prises en charge par un personnel spécialisé, médecins, infirmiers et infirmières, psychologues, thérapeutes, travailleurs sociaux et travailleuses sociales. Déjà au stade de la construction, cette équipe spécialisée a demandé que la nouvelle unité ne soit pas assimilable à une prison, que les salles soient claires et les parois peintes dans des couleurs apaisantes. Il ne devait pas y avoir de grilles aux fenêtres. On constate ainsi que l'équipe soignante pense uni-

quement au bien-être des personnes dangereuses qui y sont détenues. Elle oublie manifestement que le difficile travail thérapeutique est possible uniquement en étroite collaboration avec le service de sécurité, qui doit répondre à de hautes exigences. Il est donc d'une nécessité urgente que le personnel de surveillance et d'encadrement de l'exécution des peines soit impliqué dans l'équipe souvent bien disposée à l'égard des détenus et détenues, que son expertise soit prise au sérieux et qu'il puisse ainsi contribuer au réalisme des évaluations thérapeutiques, des pronostics et des interventions. La subordination de la Station Etoine à la surveillance de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale signifie que tout doit faire l'objet d'une ordonnance médicale : les caméras de surveillance, les chambres sécurisées etc. et qu'il n'y a pas de véritable standard de sécurité.

Un bon exemple d'une séparation utile entre la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale d'une part et la Direction de la police et des affaires militaires de l'autre s'observe à l'Hôpital de l'Île : la SAP est chargée de l'exploitation hospitalière, la POM de la division cellulaire, où sont soignés des détenus et détenues souvent dangereux. Les violences tragiques dont ont été victimes Lucie, Marie et Adeline montrent clairement les limites des psychothérapies. L'institution Etoine, où sont soignées des personnes dangereuses souffrant de maladies psychiques, doit donc être subordonnée à la Direction de la police, à l'exemple des autres lieux d'exécution de mesures du canton de Berne, comme Thorberg. Cela permettrait à la nouvelle Station Etoine de profiter de l'expérience de nos établissements pénitentiaires et de multiplier les échanges.